

Agronomie : que s'est-il passé ce mois-ci ?

DECEMBRE 2023 : vers la trêve des confiseurs ?

Pas de grande actualité en ce mois de Décembre – et c'est somme toute assez logique ! Et pourtant, l'activité en plaine fut plus riche qu'à l'accoutumée, la météo redevenue moins humide ayant permis de finir la plupart des semis de Blés. Il en résulte des qualités de préparation très correctes pour l'époque et bien meilleures que les tentatives de Novembre qui révèlent aujourd'hui de nombreux problèmes : hétérogénéité de levée, manque de vigueur, surfaces « lunaires ».....Encore une fois (comme en 2021), les semis de Décembre sont bien plus prometteurs que ceux de fin Novembre à aujourd'hui. Si on avait attendu, si on avait su...bref, avec des si on mettrait Paris en bouteille et l'heure n'est plus à regretter ce qu'on a fait mais à anticiper la sortie d'hiver pour accompagner au mieux ces parcelles.



En effet, les mauvais enracinements, les profondeurs de semis approximatives et le manque de vigueur des plantes risque d'engendrer des tallages réduits et un accès à l'alimentation limité. Il sera donc primordial d'assurer un accompagnement accru aux cultures afin de limiter les pertes de potentiel de rendement. Nous sommes dans une région à très haut potentiel avec des sols permettant à des cultures au cycle long et aux multiples composantes de rendement de compenser un accident : il est techniquement et économiquement intéressant d'investir sur les parcelles, même si le potentiel paraît entamé. Nous veillerons donc à subvenir aux besoins d'enracinement (aération du sol, petites doses de Phosphore, acides aminés et algues type ascophyllum pour stimuler la croissance racinaire, voire acides humiques et fulviques pour favoriser la rhizosphère.....).



La palette de solutions de déplaçonnement est très grande (votre TC saura vous aiguiller), mais il faudra aussi penser à compenser le faible pouvoir d'exploration des racines par un fractionnement des éléments : le « biberonnage » trouve toujours son intérêt sur des plantes chétives. Par ailleurs, on veillera aussi à anticiper les maladies dites de faiblesse (Rouille jaune, Oïdium...). **Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous à nos Réunions d'Hiver !**

Bref, en un mot comme en cent : même si l'on n'a pas su ou pu intervenir dans de bonnes conditions, il est possible de rattraper une partie des dégâts !

Cependant, là où on aurait dû – la nuance est importante – tirer enseignements des campagnes passées, c'est dans la gestion des couverts et de leur destruction. En effet, le choix des espèces utilisées est toujours crucial pour gérer sereinement leur destruction. Début Décembre, nous avons donc vu s'affairer dans les champs nombre de broyeurs pour aller détruire des couverts dont la plupart aurait pu simplement attendre le gel. C'est un peu dommage pour le temps passé, le gasoil dépensé et les traces de passage tous les 5 ou 6m : en cas de non labour, il faudra être vigilant sur la qualité de la structure pour éviter de retrouver les passages dans la culture de printemps.

Vous nous direz, c'est bien de vouloir des couverts gélifs mais de toute façon, « y a plus d'hiver ». C'est pas faux, pourtant même si les -8°C deviennent rares (encore que... on les a atteints voire dépassés en Décembre 22 et en Janvier 24), certaines espèces gèlent dès 0°C : ne serait-il pas plus pérenne de réinvestir les 45€ de coût du broyeur (et les émissions de carbone qui les accompagnent) en Humus et Azote produits par un couvert technique et adapté ? Nous posons cette réflexion là, et si chemin faisant vous souhaitez avoir plus d'infos, contactez-nous : nous avons une mine d'essais et de notations sur le choix des couverts végétaux !



Niger, Phacélie et Moutarde au 3 décembre 2023

Toute l'équipe de la
Ferme Pilote vous
souhaite une
Bonne Année !

2024



Réunion d'hiver 2024 !

Comme évoqué dans la rubrique précédente, nous prévoyons cette année 3 réunions d'hiver !

Les programmes et horaires sont sensiblement les mêmes, avec quelques adaptations selon les territoires :

- **Mercredi 24 janvier à Pertain (Secteurs Oise / Santerre / Vermandois) de 9h à 13h**
 - 9h30 – Mot d'accueil
 - 9h45 – **Charges de mécanisation** : Quels leviers pour limiter vos charges de mécanisation ? Quelles évolutions technologiques attendre de l'agroéquipement dans les années à venir ?
 - 10h45 – **PAC 2024** : les points clés
 - 11h – **Point agronomique** : Comment préparer la reprise de végétation et les rattrapages en désherbage ?
 - 11h30 – **Point céréales** : Quels sont les repères de prix pour la commercialisation de vos récolte 2024 ?
 - 12h – Conclusion et **moment convivial**
- **Vendredi 2 février à Marconne (Secteurs Ternois / Haut-Pays) de 9h30 à 13h30**
 - 10h – **Changement climatique** : quelles tendances pour les prochaines années à l'échelle de la région HDF ? les risques /opportunités pour les grandes cultures / élevage ? Quels indicateurs et quels leviers d'action étudier pour l'adaptation des systèmes ?
 - 11h – **PAC 2024** : les points clés
 - 11h15 – **Point agronomique** : Comment préparer la reprise de végétation et les rattrapages en désherbage ?
 - 11h45 – **Point céréales** : Quels sont les repères de prix pour la commercialisation de vos récolte 2024 ?
 - 12h15 – Conclusion et **moment convivial**
- **Mercredi 7 février à Gouy-sous-Bellonne (Secteurs Artois / Nord / Cambrasis) de 9h à 13h**
 - 9h30 – **Changement climatique** : quelles tendances pour les prochaines années à l'échelle de la région HDF ? les risques /opportunités pour les grandes cultures / élevage ? Quels indicateurs et quels leviers d'action étudier pour l'adaptation des systèmes ?
 - 10h30 – **PAC 2024** : les points clés
 - 10h45 – **Point agronomique** : Comment préparer la reprise de végétation et les rattrapages en désherbage ?
 - 11h15 – **Point céréales** : Quels sont les repères de prix pour la commercialisation de vos récolte 2024 ?
 - 12h – Conclusion et **moment convivial**

Pour vous inscrire, envoyez un mail à contact@groupe-carre.fr en précisant la réunion d'hiver à laquelle vous souhaitez assister et le nombre de personnes

Des adjuvants pour accompagner les désherbages blés sortie hiver

L'excès d'eau en automne 2023 a perturbé les interventions sur les blés tendres d'hiver avec des semis et des désherbages réduits ou différés. La réussite des traitements herbicides à venir sur des parcelles non-désherbées ou qui nécessitent à nouveau un désherbage est essentielle. Les adjuvants maximisent les chances de réussite des désherbages en améliorant la qualité de pulvérisation et l'impact sur les adventices. Notre gamme d'adjuvants offre une large plage de fonctions adaptées à toutes les situations de désherbages.



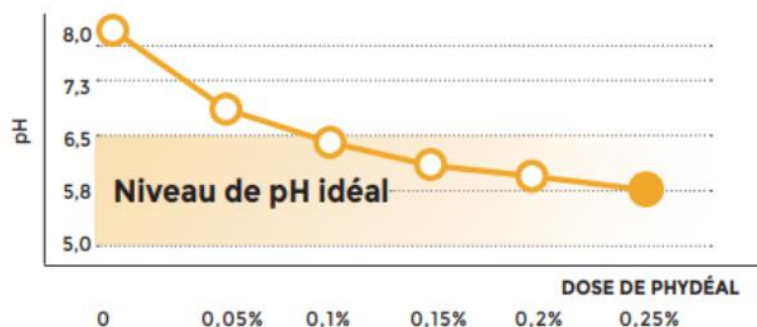
DYNAMIZ est un super-étalant qui améliore la couverture des traitements sur le sol, augmentant ainsi les chances de rencontres entre les matières actives et les adventices. De plus, les tensio-actifs contenus dans DYNAMIZ protègent les molécules des risques d'adsorption par le complexe argilo-humique dans le sol. DYNAMIZ s'associe ainsi aux herbicides racinaires de prélevée et post-levée.



DIFFUZ est une huile technologique qui assurera la réussite des herbicides même à bas volume et à vitesse élevée. L'huile permet de faire pénétrer et diffuser les herbicides au sein des adventices. Les dérivés de sucre contenus dans DIFFUZ lui confèrent également la propriété d'humectation, nécessaire pour allonger la durée de vie des gouttelettes et augmenter le temps de pénétration des molécules dans les feuilles. DIFFUZ s'associe aux herbicides foliaires.



PHYDEAL s'utilise seul ou associé aux huiles végétales, notamment DIFFUZ, pour renforcer la performance des herbicides foliaires. PHYDEAL assure une correction d'eau efficace (réduction du pH et de la dureté nécessaire à la préservation des molécules) tout en apportant des fonctions adjuvantes de base (étalement, humectation, rétention) pour la réussite des herbicides.



PAC 2024 : Ce qui change et ce qui ne change pas !

Lors des réunions d'hiver évoquées ci-dessus, nous aborderons les points clés pour la PAC 2024 avec un temps d'échange pour répondre à vos questions.

Ce qui change : Pas de dérogation Ukraine. L'ensemble des BCAE s'appliquent.

Rappel des 9 BCAE de la conditionnalité :

- BCAE 1 Obligation du maintien des prairies permanentes
- BCAE 2 Protection des zones humides et des tourbières
- BCAE 3 Interdiction de brûlage
- BCAE 4 Bandes tampons le long des cours d'eau
- BCAE 5 Gestion du labour réduisant les risques de dégradation des sols
- BCAE 6 Interdiction de sols nus durant les périodes sensibles
- BCAE 7 Rotation des cultures
- BCAE 8 Maintien des éléments du paysage
- BCAE 9 Interdiction de convertir ou de labourer les prairies permanentes dans les sites Natura 2000

→ Il n'y aura donc pas de dérogation concernant les Infrastructures AgroEcologiques (IAE) et les jachères. Chaque agriculteur doit avoir sur son exploitation :

- Option 1 : **4% d'équivalence de sa surface de terres arables en IAE non productives**
- Option 2 : **3% d'IAE non productives + 4% d'IAE productives**

IAE non productives				IAE productives			
Type	Equivalence	Type	Equivalence	Type	Equivalence	Type	Equivalence
Jachères mellifères	1 ha = 1,5 ha	Arbres alignés	1 000 m = 1 ha	Plantes fixatrices d'azote /!\ Interdiction d'utilisation de PPP	1 ha = 1 ha	Cultures dérobées /!\ Interdiction d'utilisation de PPP	1 ha = 0,3 ha
Jachères	1 ha = 1 ha	Haies	1 km = 2 ha				
Bandes tampons	1 000 m = 0,9 ha	Groupes d'arbres et bosquets	1 m ² = 1,5 m²				
Bordure de champs	1 000 m = 0,9 ha	Mare	1 m ² = 1,5 m²				
Lisière de bois	1 000 m = 0,9 ha	Fossés	1 m = 10 m²				
Arbre isolé	1 arbre = 30 m²	Murs traditionnels	1 m = 10 m²				

→ Pas de dérogation non plus concernant la BCAE 7 et la rotation des cultures.

2 critères vont être évalués :

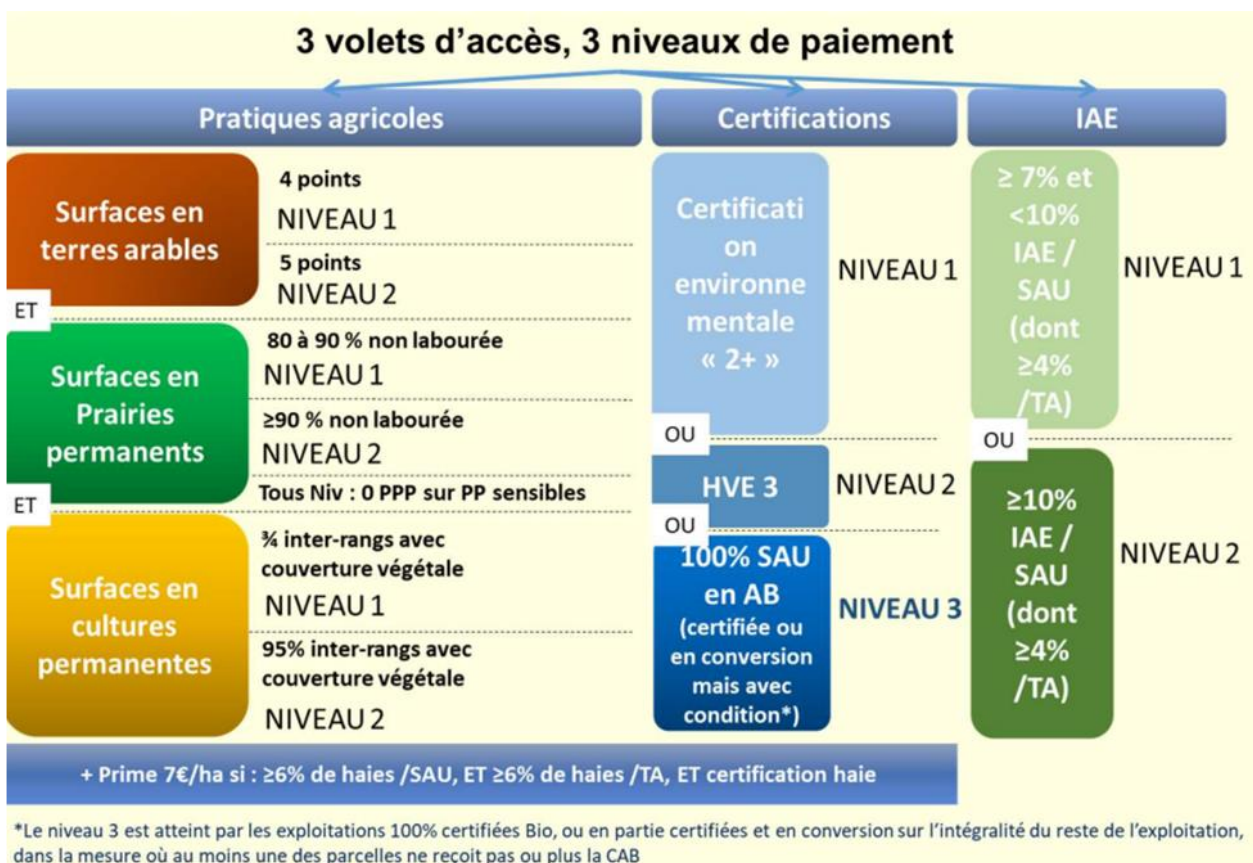
- **Critère annuel**, évalué à partir de 2024, à l'échelle de l'exploitation : chaque année sur au moins **35 % des terres arables** cultivées de l'exploitation, **la culture principale doit être différente de la culture principale précédente, ou doit être suivie d'une culture secondaire**

= pas de blé/blé ou maïs/maïs sur au moins 35% de la surface en terres arables ou implantation d'un couvert hivernal semé (pas de repousses) entre les 2 cultures principales présent à minima du 15 novembre au 15 février

- **Critère pluriannuel**, évalué à partir de 2025 (2022 à 2025) au niveau de chacune des parcelles : soit par **l'implantation de 2 cultures principales sur une période de 4 années**, soit par **l'implantation de cultures secondaires tous les ans sur cette période de 4 ans**

Ce qui ne change pas : L'écorégime

Comme pour 2023, l'écorégime reste d'actualité pour 2024 avec toujours 3 voies d'accès :



Les montants des aides selon les niveaux atteints étaient prévus ainsi :

- Niveau 1 : 60 €/ha
- Niveau 2 : 80 €/ha
- Niveau 3 : 110 €/ha

Dans les faits, plus d'agriculteurs que prévus ont réussi à atteindre des niveaux supérieurs de l'écorégime mais l'enveloppe budgétaire est restée la même. Les montants réels distribués ont donc été revus à la baisse en 2023 :

- Niveau 1 : 45 €/ha
- Niveau 2 : 60 €/ha
- Niveau 3 : 90 €/ha

Vous avez d'autres questions concernant la PAC ? RDV lors de nos réunions d'hiver le 24 janvier à Pertain, le 2 Février à Marconne ou le 7 février à Gouy sous Bellonne !

Pour toute question, contactez Maud FRAPPART maud.frappart@groupe-carre.fr – 06 42 42 06 92

